

Présentation du guide

«Repères pour une politique de prévention des risques liés à la consommation de drogues en milieu professionnel »

Le contexte

- La publication de ce guide s'inscrit dans un processus ouvert par la sortie en 2007 du Rapport MILDT – DGT à l'attention du Premier ministre qui préconise une approche intégrée de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel articulant les dimensions sanitaire, sécuritaire et réglementaire. Il s'appuie sur les conclusions de deux forums régionaux et des assises nationales du 25 juin 2010 qui se sont tenus conformément au Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008/2011.
- Dans ce même contexte, sont intervenus l'avis rendu le 19 mai 2011 par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé qui ouvre la voie à des négociations par entreprise et par branche sur la nécessité de la prévention et l'encadrement des modalités du contrôle, et la loi du 20 juillet 2011 sur l'organisation des services de santé au travail qui rend désormais visible et incontournable le rôle des médecins du travail et de leurs équipes dans la prévention de la consommation de drogues et d'alcool sur les lieux de travail.
- Cette question adossée à d'autres risques professionnels tend à agiter de plus en plus le quotidien professionnel où alternent, sans protocole toujours maîtrisé, prévention et action disciplinaire et où le besoin de repères se fait sentir.
- L'actualité, quant à elle, accorde une part croissante à cette question tant dans les médias qu'au cours de réunions organisées par les entreprises, les professionnels, les départements et les régions.
- La parution de ce guide s'inscrit également dans un contexte européen porteur. Ainsi la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin) présentera en juin 2012 un rapport analytique et comparé sur cette situation dans les 27 pays de l'Union, et pour sa part le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, sous présidence française, proposera en mai 2012 un cadre d'intervention en milieu professionnel fondant les actions sur les principes de responsabilité, de transparence, de respect des libertés individuelles et collectives.
- Enfin, il faut noter que la publication de ce guide intervient alors que sont publiés dans le même temps le volet du Baromètre Santé de l'INPES sur les consommations de substances psychoactives dans la population active et l'enquête de l'Université Victor Ségalen (Bordeaux).

Afin de répondre aux attentes de toutes les parties concernées, le guide *«Repères pour une politique de prévention des risques liés à la consommation de drogues en milieu*

professionnel » a été élaboré par un comité de rédaction associant les pouvoirs publics (DGT/ MILDT), l'INRS, acteur de prévention en milieu professionnel, géré paritairement par les représentants des employeurs et des salariés, et deux consultants privés en entreprise qui avaient apporté leur concours aux assises nationales de juin 2010, les cabinets Hassé-Consultants et Wallco, consultant.

Pourquoi ce guide ?

Le milieu professionnel est directement concerné par les conduites addictives car la consommation de drogues y évolue comme dans la société. Pourtant c'est dans la relation de travail que la gestion des risques est la plus complexe car elle est à la fois individuelle et collective et implique des choix de management, notamment en ce qui concerne le maintien dans l'emploi ou la réinsertion. Cette relation nécessite d'anticiper les modalités de prise en charge du salarié mais interroge aussi sur la qualité des relations de travail, tout en soulignant certains codes de sociabilité.

Les risques sont multiformes : ils concernent non seulement la santé des travailleurs mais aussi leur sécurité et celle des autres (salariés de l'entreprise ou clients). Les travailleurs qui consomment des substances psychoactives mettent en péril leur emploi, mais aussi la productivité de l'entreprise avec, dans un marché mondialisé, un risque complémentaire de distorsion de concurrence entre pays, selon le type de législation et les exigences concernant les process de fabrication.

Cette tension entre santé, sécurité au travail, sécurité de l'outil de travail ouvre la voie à des pratiques de contrôle potentiellement attentatoires à la liberté des personnes, si elles ne sont pas encadrées, alors que des dispositifs pour protéger les valeurs de la personne et du travail pourraient être mis en place.

Trois enjeux, majeurs ont donc présidé à la réalisation de ce guide

Le premier concerne les déterminants des consommations : si la consommation de drogues peut ne relever que de la vie privée et faire intrusion dans la vie professionnelle du salarié, elle peut aussi être la conséquence d'une vie professionnelle sous tension et de fait, exercer aussi une pression sur la vie privée.

- Du point de vue du droit, il importe donc de savoir comment arbitrer entre ces déterminants.
- Du point de vue des valeurs, il faut déterminer quelle frontière doit être maintenue entre vie privée et vie publique et comment la préserver.

Le deuxième touche à la responsabilité des employeurs en termes de santé des salariés et de prévention des consommations et des risques corrélés.

- Il convient dès lors de s'interroger sur l'insécurité juridique dans laquelle ils se trouvent et, en contrepartie, sur les moyens à leur disposition pour faire face à leur obligation de résultats.
- L'interrogation porte aussi sur la place et la justification des tests de dépistage. Doivent-ils être pratiqués sous la responsabilité exclusive des médecins du travail ? par d'autres personnels de santé bénéficiant d'une délégation de responsabilités ? ou ayant une compétence partagée dans l'administration des tests ? voire dans leur interprétation ?

Le troisième est relatif à la responsabilité de chacun des autres acteurs et à la fonction des services de santé au travail.

Ce guide a donc été conçu pour pallier les insuffisances constatées dans les pratiques de prévention et la sécurisation juridique des acteurs et mettre à disposition

des repères fiables pour élaborer, sur les lieux de travail, une politique de prévention des risques liés à la consommation de drogues.

Que propose le guide ?

Le guide qui s'adresse à tous les acteurs du milieu professionnel, vise à initier ou à nourrir dans les entreprises le débat et le dialogue sur un sujet complexe. Son objectif est de faciliter la mise en place, de politiques de prévention efficaces qui pourront anticiper sur les problèmes éventuels et éviter des réponses exclusivement disciplinaires. Il s'agit aussi, en apportant des réponses collectives et non stigmatisantes, de réduire le nombre d'accidents et de conflits au travail mais également de faire baisser les licenciements faisant suite à un avis médical d'incapacité au poste, fondé sur ce motif.

Le guide propose des éléments issus de pratiques éprouvées

- des repères méthodologiques, avec les étapes progressives permettant à tous les acteurs d'aboutir à un diagnostic partagé et à un protocole d'action accepté par tous dans l'entreprise : modes d'intervention, moyens à mettre en œuvre,
- les « clefs de la réussite » pour rassurer, convaincre, obtenir l'adhésion, accompagner, communiquer ; les écueils à éviter,
- les responsabilités et le rôle de chacun.

Le guide apporte des réponses concrètes

- sur les tests salivaires, en soulignant qu'une politique de prévention ne saurait se limiter aux contrôles par ces tests et en précisant les conditions dans lesquelles ils peuvent être effectués et qui peut les effectuer,.
- sur les postes de sûreté et de sécurité, sachant que leur liste est déterminée au sein de l'entreprise, en fonction de son activité et de son organisation de travail, après avis du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- sur le cas des entreprises de moins de vingt salariés dépourvues de règlement intérieur,
- sur les pouvoirs de sanction des employeurs.

En apportant des réponses à ces questions et à bien d'autres, ce guide aidera chacun des acteurs à résoudre dans son entreprise, avec le concours du service de santé au travail, les problèmes liés à la consommation de drogues.

Il est composé d'outils pratiques sous forme de fiches techniques (acteurs de la prévention et de l'action ; tests de dépistage ; règlement intérieur ; document unique d'évaluation des risques) ainsi que de tableaux synthétiques, mettant en regard, sous forme ramassée, ce qu'il faut prendre en compte lorsqu'il est procédé à un dépistage. Il dépasse la question des drogues illicites pour rappeler la réglementation et les bonnes pratiques en ce qui concerne la détention, la consommation d'alcool et le dépistage.

Ce guide de 70 pages représente l'état de la question au moment où il est mis sous presse. Il est accessible en ligne sur les sites de la MILDT (www.drogues.gouv.fr) et de la DGT (www.travailler-mieux.gouv.fr). Il sera actualisé en ligne de manière régulière.